



Réunion de Conseil Municipal
Procès-Verbal de la Séance du 26 Octobre 2023

Nombre

de Membres en exercice

Date de la convocation : le 20 octobre 2023

de Présents

de Votants

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six octobre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre FOUCHER.

Présents : M. Dominique LUCAS, Mme Marie-Madeleine ROYER, M. Éric DONZALLAZ, Mme Nolwenn BOISSINOT (Adjoints au Maire), M. Gérard GOHIER, M. Patrick GERBEAU, Mme Nathalie GABILLARD, M. Damien PANNIER, M. Sylvain JONCHERAY, Mme Delphine HUGNET, Mme Aurore LUCAS, Mme Mathilde BLANCHET, Mme Céline BELLANGER et M. Michel FOUCHER formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme Nathalie GABILLARD est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance

- Arrêté du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023
- Droit de préemption urbain
→ Rue du Chêne (section AD n°201 et n°202)
- Choix de la maîtrise d'œuvre pour la construction du futur restaurant
- Approbation de la Convention Territoriale Globale avec la CAF pour la période contractuelle 2023-2027
- Compte-rendu des Commissions
- Divers

Arrêté du dernier procès-verbal

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal, en date du 28 septembre 2023.

Le PV est arrêté à l'UNANIMITÉ des membres présents à cette séance.



M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à l'approbation du P.L.U.i, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer, en sa séance du 27 avril 2021, un droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du P.L.U.i et de déléguer ce droit à ces communes membres.

DÉLIBÉRATION N°2023-10-26-01 Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain – Rue du Chêne

Monsieur le Maire donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie le 23 septembre 2023 et adressée par Maître Stéphanie GODEFROY-POIRIER, Notaire à CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE, concernant le bien cadastré section AD n°201 et n°202 d'une superficie de 1 187 m² et soumis au Droit de Préemption Urbain.

Il rappelle que lors de la dernière réunion de conseil il avait été question d'agrandir le cimetière par ce terrain. L'ensemble des élus présents avaient préféré remettre ce point à l'ordre du jour d'une future réunion afin d'étudier au mieux ce dossier.

Il expose que ce sujet a été travaillé en commission « travaux ». Il précise que lors de la commission il y eu une petite erreur d'interprétation et que le champ qui se situe à côté du cimetière (section AD n°441) n'est pas en zone agricole mais en zone 1AUH, c'est-à-dire que c'est une zone à urbaniser (à vocation d'habitat). Aucune terre agricole ne sera prise pour l'extension du cimetière.

Monsieur le Maire précise qu'il reste encore une bande de terrain qui peut accepter deux rangées de 15 tombes. Il ajoute qu'il y a également tout un travail de reprise de concession à effectuer. Environ 60 tombes à reprendre.

Arrivée de M. Dominique LUCAS à 19h42.

Monsieur Michel FOUCHER intervient et précise que lors de la commission « travaux » il a été mis en avant que le terrain est certainement pollué. La commune laisse un particulier acquérir un terrain qui ne sera alors jamais dépollué. Monsieur le Maire explique que les soupçons de pollution sont liés à l'utilisation de ce terrain par un ferrailleur.

Monsieur Damien PANNIER demande si des analyses de sol ont été réalisées. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas d'obligation tant qu'il n'y a pas de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix POUR et 1 voix CONTRE :

DÉCIDE de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune. Ce bien ne présente pas d'intérêt pour la commune.

Monsieur Michel FOUCHER aurait souhaité préempter à un prix inférieur, le terrain étant potentiellement pollué.

Arrivée de M. Patrick GERBEAU à 19h50.

DÉLIBÉRATION N°2023-10-26-02 Choix de la maîtrise d'œuvre pour la construction du futur restaurant

Afin de lancer le projet de construction d'un restaurant, il est nécessaire de choisir un maître d'œuvre.



Deux maitres d'œuvre ont répondu :

- SARL Anthony MORIN pour un montant prévisionnel des travaux au stade de la consultation à hauteur de 600 000 € HT et un taux d'honoraires de 9,80 %

Architecte conseillé par le Gal Sud Mayenne pour la rénovation énergétique de la salle des sports.

- M. Patrick MALBOIS pour un montant prévisionnel des travaux au stade de la consultation à hauteur de 420 000 € HT et un taux d'honoraires de 8,5 %

Architecte qui a travaillé pour la construction du bâtiment Multi-Services.

Après évaluation des différentes offres, Monsieur Patrick MALBOIS est proposé au Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (15 voix POUR) :

- **DÉCIDE** de désigner Monsieur Patrick MALBOIS pour assurer la maîtrise d'œuvre concernant les travaux de construction du restaurant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec M. Patrick MALBOIS.

Monsieur Michel FOUCHER demande pourquoi ces devis là n'ont pas été travaillés en commission. Monsieur le Maire répond que la deuxième proposition est arrivée assez tard.

DÉLIBÉRATION N°2023-10-26-03 Approbation de la Convention Territoriale Globale avec la CAF pour la période contractuelle 2023-2027

M. le Maire expose que la Convention Territoriale Globale (CTG) a vocation à remplacer le contrat enfance jeunesse arrivé à échéance au 31 Décembre 2022. Il s'agit d'un accord politique entre la CAF et des collectivités locales. La CTG s'inscrit dans une démarche partenariale de construction d'un projet social de territoire pour une offre de services de qualité aux familles.

Elle vise à :

- ✧ Partager une vision globale et transversale du territoire avec les différents acteurs
- ✧ Articuler les politiques familiales et sociales avec les besoins des habitants et les évolutions des territoires
- ✧ Identifier les complémentarités entre les différentes offres existantes
- ✧ Optimiser les offres de services à destination des habitants et des familles
- ✧ Alléger les charges de gestion des partenaires et de la CAF par une simplification des règles de financements (financements bonifiés des équipements)

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé et définit les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Elle s'accompagne de nouvelles modalités de financement avec les bonus territoires CTG qui remplacent la prestation de service enfance-jeunesse.

Un important travail a été réalisé en 2023 autour de la préparation de la convention territoriale globale. Les thématiques de travail qui ont été retenues concernent les champs de :

- ✧ La Petite enfance
- ✧ L'enfance - jeunesse
- ✧ La parentalité
- ✧ L'animation de la vie sociale



Le diagnostic a été réalisé, des enjeux et des problématiques ont été identifiés, des axes de travail sont ressortis dans les 4 thématiques :

✧ **La petite enfance**

- Favoriser le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire afin de mieux répondre aux besoins des familles
- Promouvoir et valoriser les métiers de la petite enfance
- Soutenir les assistantes maternelles dans l'exercice de leur métier

✧ **L'enfance - la jeunesse**

- Favoriser la continuité et la cohérence éducative auprès des mineurs du territoire
- Favoriser la formation des animateurs

✧ **La parentalité**

- Développer les projets en direction des parents solos
- Développer les actions enfants-parents

✧ **L'animation de la vie sociale**

- Valoriser et promouvoir les associations
- Limiter la fracture numérique, le trop d'écran et informer sur les dangers d'internet

Un groupe de travail, réunissant des acteurs locaux du Pays de Meslay-Grez, a travaillé depuis septembre sur l'élaboration du plan d'actions qui sera décliné sur le Pays de Meslay-Grez durant la période contractuelle de la CTG.

Les communes peuvent également réaliser des fiches actions pour des projets relevant de leur compétence et valoriser ainsi des actions ou projets qui seront inscrits dans la CTG.

Monsieur le Maire expose que la mise en place de la CTG est intéressante pour la commune car dans le Contrat Enfance Jeunesse précédent, l'accueil périscolaire n'a pas été reconnu, ni valorisé. Il n'y a donc pas de financement CAF. Il va être possible de le faire agréer et de bénéficier de ce financement CAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, (15 voix POUR) :

- **VALIDE** les axes de travail de la convention territoriale globale qui sera signée fin 2023 avec la CAF pour la période contractuelle 2023-2027

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

▪ **Scolaire :**

Madame Marie-Madeleine ROYER informe le Conseil Municipal que :

→ La nouvelle élection du Conseil Municipal des Jeunes a eu lieu le vendredi 29 septembre à 9h30 à la mairie

→ La 1^{ère} réunion du CMJ s'est déroulée le 16 octobre à 17h15 :

- 1^{er} projet : réalisation de 3 panneaux d'information dans les parcs (bonne/mauvaise attitude)



- Samedi 18 novembre à partir de 13h15 : balade éco-responsable + rencontre séniors et goûter
- Prochaine réunion du CMJ prévue début décembre

→ La commission scolaire s'est tenue le 25 octobre à 19h30 :

- **Cantine** : revue du tarif si enfant pas inscrit (+1 € proposé par repas). Depuis le début de l'année scolaire plusieurs enfants se sont présentés à la cantine sans être inscrits.
- **Garderie** : mise en place d'un tarif dissuasif si retard après 18h30 (7 €/10 minutes de retard)
- Acceptation d'un enfant à la garderie même si plus scolarisé dans une école de Grez. Voir au cas par cas. Règlement Intérieur à modifier.
Monsieur Michel FOUCHER trouve dommage que ça réagisse très tard. L'enfant a été placé où en attendant ? Mme Marie Royer récupère l'enfant après l'école. Elle explique qu'il ne pouvait pas être accueilli avant que le règlement intérieur ne soit revu par la commission.
- Souhait de réévaluer la subvention par enfant aux écoles : proposition de 45 € pour le budget 2024 (vs 38 € à ce jour pas revu depuis 2011)

▪ Communication / Presse :

Madame Nolwenn BOISSINOT informe le Conseil Municipal que la commission s'est réunie le 12 octobre à 19h30 avec pour ordre du jour la revue du site internet de la commune pour mise à jour. L'ensemble des Flash Infos sont dorénavant disponibles en format PDF sur le site internet de la commune.

La 12^{ème} naissance 2023 est arrivée.

Facebook : 601 publications réalisées depuis le lancement
655 abonnés (+ 15 depuis le mois dernier)

LE TOP 5 :

1. Avis de recherche : chat perdu (3 585 personnes)
2. La zone de tri n'est pas une déchetterie (1 933 personnes)
3. Article école Saint Jean-Baptiste Paniers de légumes (1 580 personnes)
4. Rétrospective élection CMJ (822 personnes)
5. Travaux ligne ferroviaire (697 personnes)

Âge et genre

- Homme : 38,80 %
- Femme : 61,20 %

Monsieur Michel FOUCHER regrette qu'il y ait 3 encarts d'une entreprise privée qui n'est pas localisée sur la commune. Ce n'est pas un bouquin de pub c'est un Flash Infos. Madame Nolwenn BOISSINOT répond que c'est une nouveauté dans un périmètre de moins de 10 kms.

Il déplore qu'il ne soit jamais question de la piscine intercommunale ou encore de l'école de musique. Il est proposé à Monsieur Michel FOUCHER d'intégrer la commission.

▪ Manifestations / Fêtes / Animations

Madame Nolwenn BOISSINOT informe le Conseil Municipal que :

- Une réunion avec les associations a été réalisée le 10 octobre avec pour ordre du jour l'organisation du Marché de Noël le 17 décembre 2023. Une prochaine réunion est prévue le 30 octobre à 20h30 à la salle polyvalente.



- Un mail a été envoyé aux associations pour mise à jour de leurs informations sur le site internet de la commune
- Sollicitation de la Communauté de Communes du Pays de MESLAY-GREZ pour échanger sur un potentiel projet de forum intercommunal des associations en 2024
- Sollicitation de la commune de St Brice pour échanger sur un projet d'inter-village en 2024 : réunion prévue le 16 novembre 2023

▪ **Urbanisme / Environnement :**

Monsieur Éric DONZALLAZ informe le Conseil Municipal que la commission ne s'est pas réunie mais une réunion va bientôt être programmée. Il reste du travail sur les changements de destination. Il est proposé de mettre l'ensemble des bâtiments possibles en changement de destination sur l'ensemble de la commune.

▪ **Action Sociale :**

Monsieur Éric DONZALLAZ informe le Conseil Municipal que la commission ne s'est pas réunie.

- Le secours catholique a organisé une réunion le 17 octobre concernant le local SDF. Le secours catholique reprend la gestion du local SDF. Ils ont demandé que des travaux de rénovation soient effectués au niveau du local. Ils étaient déjà envisagés mais devront être planifiés.
- Une demande d'aide financière sans suite donnée ; les éléments ne permettaient pas d'abonder dans leur sens
- Deux autres demandes reçues ce jour mais toujours pas d'éléments financiers pour pouvoir traiter les demandes. Rappel aux assistantes sociales. Demande de rencontre en cours.
- Repas des aînés le samedi 9 décembre. Une réunion de la commission va être planifiée rapidement afin de présenter les offres des traiteurs et de parler de l'organisation du jour J. Environ 30 personnes inscrites.

▪ **Travaux :**

Monsieur Dominique LUCAS informe le Conseil Municipal que la commission s'est réunie :

- Ancienne boucherie : les travaux devaient être terminés pour le 1^{er} novembre. Ça risque d'être juste.
- La salle des sports : les travaux débuteront le 6 novembre et se termineront fin mars. Les travaux du sol pourront être réalisés juste après.
Monsieur le Maire souhaiterait qu'une rencontre soit fixée avec les associations, le Collège et les Ecoles afin de discuter des marquages, des trous pré-percés (filets) au niveau du nouveau sol mais aussi de la récupération du matériel pour certaine association (ex : tennis de table, gym...). Pendant les travaux, la salle sera inaccessible.
- Devis WC école : pierre-vue ou enduit. Un deuxième devis va être demandé.
Monsieur GUEROIS a fait une faveur dans son devis du fait que c'était le seul demandeur/entreprise pour récupérer le bois de charpente. Monsieur Dominique LUCAS lui a demandé de refaire un devis normal pour les pierres-vue et l'enduit et de faire un achat de bois à la même hauteur que les tomettes. Il ajoute qu'il a eu une réunion de chantier avec



l'entreprise de démolition et que Monsieur GUEROIS s'est arrêté pour demander à l'entreprise s'il pouvait récupérer la tomette. A savoir que dès lors qu'il y a un contrat avec une entreprise de démolition, elle devient propriétaire de tout ce qu'il y a à l'intérieur du bâtiment. (150 € pour le bois et 150 € pour la tomette). De toute façon, tout ça partait à la déchetterie.

Monsieur Michel FOUCHER demande où se trouvent les 150 €. Monsieur le Maire répond que le chèque a été déposé à la mairie.

Monsieur Michel FOUCHER ajoute que pour information, il y a 57 m² de tomettes, 50 tomettes au m² et que sur le bon coin une tomette est vendue 1 € ce qui représente 2 850 €. Plusieurs personnes de la commune auraient été intéressées de récupérer ces tomettes pour 150 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération doit être prise lorsqu'il y a vente de matériaux. Une délibération sera prise pour la vente des tomettes et du bois lors de la prochaine réunion de conseil.

▪ **Voirie :**

Monsieur Dominique LUCAS informe le Conseil Municipal :

→ Travaux d'enduit et PATA à venir

→ L'embranchement qui s'en va sur Gérigné, a été repris et un caniveau a été refait. Ce sera goudronner lorsque le temps le permettra.

Monsieur Michel FOUCHER souhaite préciser que tant qu'il sera conseiller municipal il ne prendra pas de matériaux à la commune.

DIVERS

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 30 novembre 2023 à 19h30 à la mairie.

La commission de contrôle des listes électorales doit se réunir entre le 24 novembre 2023 et le 29 décembre 2023. Il est décidé de se réunir le samedi 02 décembre 2023 à 10h00 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h48.

Séance du 26 Octobre 2023 – Délibérations prises du n°2023-10-26-01 à n°2023-10-26-03

N° DE LA DÉLIBÉRATION	OBJET	Décision du Conseil Municipal
2023-10-26-01	Renonciation à l'exercice du Droit de Preemption Urbain: rue du Chêne (Section AD n°201 et n°202)	Approuvée à 13 voix POUR et 1 voix CONTRE
2023-10-26-02	Choix de la maîtrise d'oeuvre pour la construction du futur restaurant	Approuvée à 15 VOIX POUR
2023-10-26-03	Approbation de la Convention Territoriale Globale avec la CAF pour la période contractuelle 2023-2027	Approuvée à 15 VOIX POUR

Les élus municipaux présents à la séance du 26 Octobre 2023

FOUCHER Jean-Pierre	Maire
LUCAS Dominique	1 ^{er} Adjoint
ROYER Marie-Madeleine	2 ^{ème} Adjointe
DONZALLAZ Éric	3 ^{ème} Adjoint
BOISSINOT Nolwenn	4 ^{ème} Adjointe
GOHIER Gérard	Conseiller Municipal
GERBEAU Patrick	Conseiller Municipal
GABILLARD Nathalie	Conseillère Municipale
PANNIER Damien	Conseiller Municipal
JONCHERAY Sylvain	Conseiller Municipal
HUGNET Delphine	Conseillère Municipale
LUCAS Aurore	Conseillère Municipale
BLANCHET Mathilde	Conseillère Municipale
BELLANGER Céline	Conseillère Municipale
FOUCHER Michel	Conseiller Municipal

Adoption du procès-verbal lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2023

Observations	Signatures	
	Secrétaire de Séance Nathalie GABILLARD	Monsieur le Maire Jean-Pierre FOUCHER
		

